



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
Reçu en préfecture le 02/04/2024
Publié le
ID : 060-216004739-20240319-D25_03_2024BIS-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 mars 2024

Délibération N°25/03.2024

Date de convocation :
01/03/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

**Affichage de la liste des
Délibérations :**
27/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars, à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} mars 2024, s'est réuni à ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de M. Jérôme JOLLET, conseiller municipal désigné par les membres du conseil.

Étaient présents : Messieurs CHAMARD, MONTGILLARD, JOLLET, MORELLON, Mesdames TOUPET, MARTINS DOS SANTOS, PERROT, AGOGUÉ

Absents représentés : Mme PLASMANS (procuration à Mme MARTINS DOS SANTOS)

Absents : MM. ETAIN et KIEPFERLÉ

Formant la totalité des membres en exercice,

Mme Claudine AGOGUÉ est désignée secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte administratif 2023 –Budget assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- ELIT Monsieur Jérôme JOLLET comme Président de séance pour le vote du compte administratif assainissement.

Monsieur JOLLET précise que le compte administratif est un document comptable établi par l'ordonnateur, qui retrace l'ensemble des mandats de dépenses et des titres de recettes émis par la commune pendant la durée de l'exercice.

Considérant que chaque conseiller a étudié le document lors d'une réunion de présentation en amont, il demande s'il y a des questions et fait une lecture rapide du compte administratif.

Les comptes se concluent pour l'exercice 2023 pour le budget assainissement :

libellé	FONCTIONNEMENT/ EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		110 103,46 €	44 855,04 €	
Opérations de l'exercice	94 010,76 €	106 665,56 €	121 320,53 €	166 320,53 €
Totaux	94 010,76 €	216 769,02 €	166 175,57 €	166 320,53 €
Résultat de clôture (=CA)		+ 122 758,26 €		+ 144,96 €

Monsieur JOLLET propose de passer au vote du compte administratif 2023 et invite M. le Maire à quitter la séance pour permettre aux élus de se prononcer sur l'exécution du budget.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion

Considérant que Monsieur Pascal ETAIN, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jérôme JOLLET, au moment du vote du compte administratif ;

Hors de la présence de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget assainissement, dans les conditions exposées

Ormoy-Villers, le 28/03/2024

Le secrétaire de séance,
Claudine AGOGUÉ

Le Président
Jérôme JOLLET



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **28/03/2024**